

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

L'Agence régionale de la biodiversité Île-de-France



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'ARB île-de-France

Rappel du contexte

loi biodiversité du 8 août 2016 et ARB – extrait de l'article 21 :

« L'Agence française pour la biodiversité et les collectivités territoriales coordonnent leurs actions dans les domaines d'intérêt commun. **Les régions et l'Agence française pour la biodiversité peuvent mettre en place conjointement des délégations territoriales, dénommées agences régionales de la biodiversité**, auxquelles peuvent notamment s'associer les départements, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels sensibles. Ces délégations exercent tout ou partie des missions de l'agence, à l'exception des missions de police de l'environnement.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

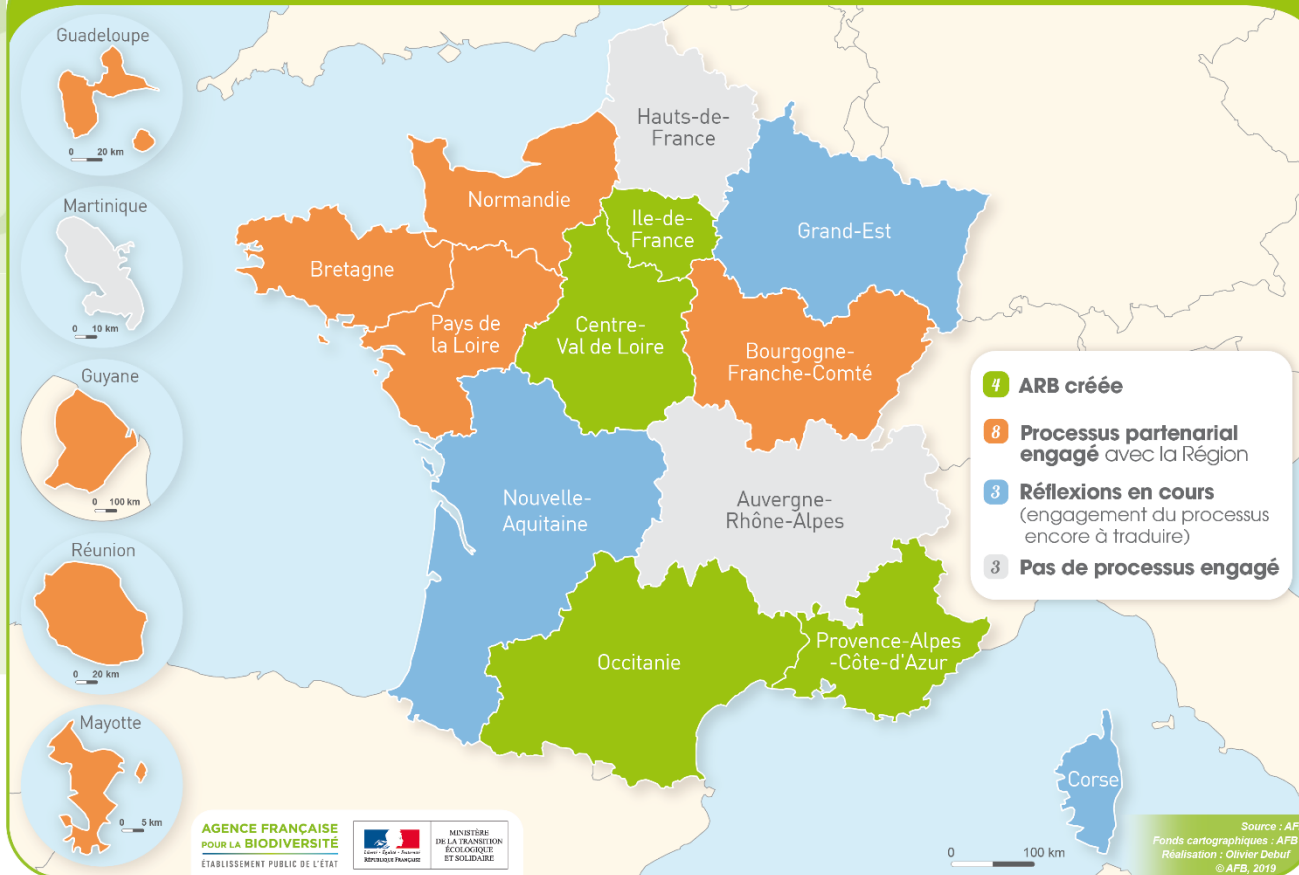
L'ARB île-de-France

Rappel des différents modèles structurels possibles d'ARB

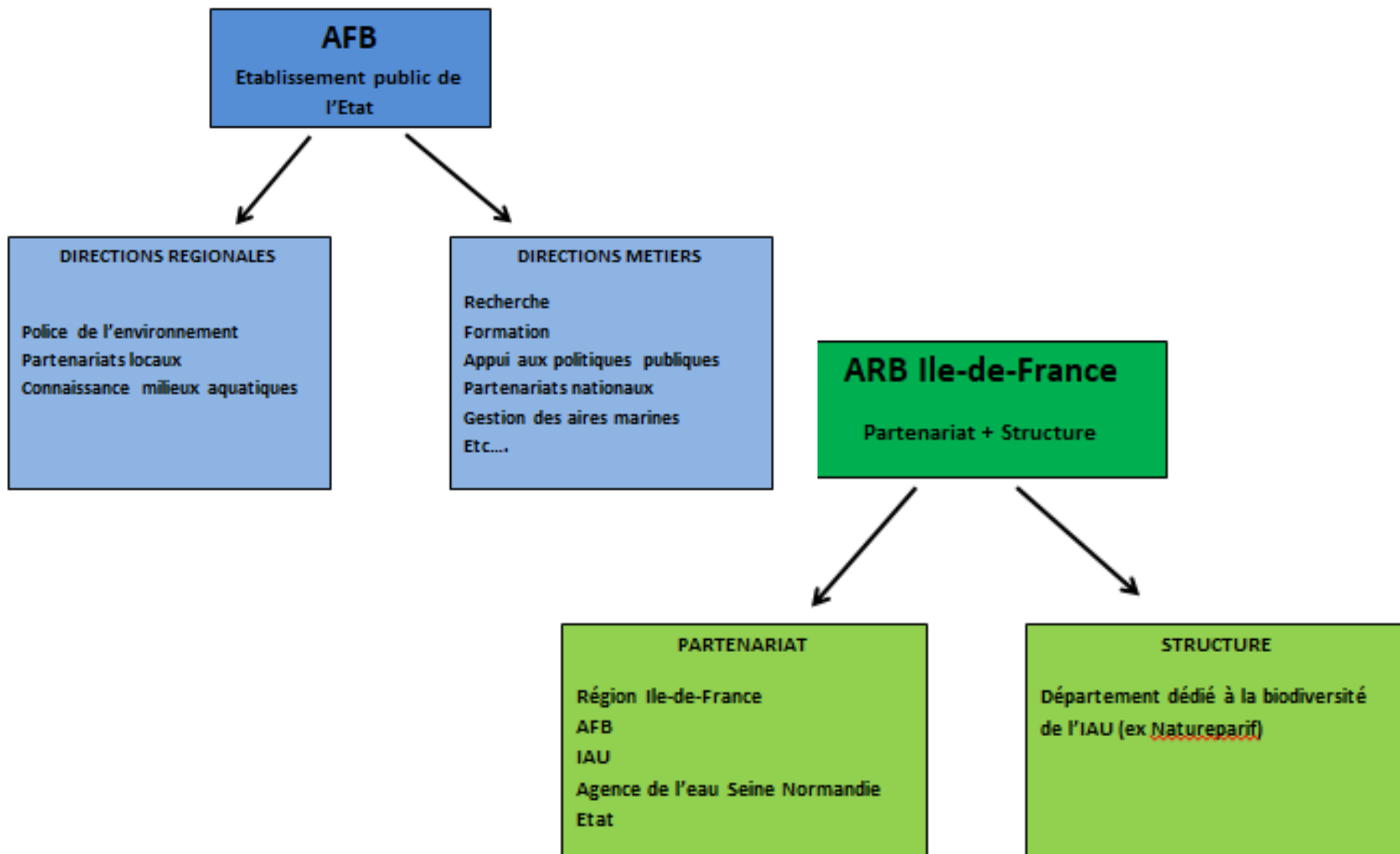
- Etablissement Public de Coopération Environnementale
- Groupement d'Intérêt Public
- Fondation Reconnue d'Utilité Publique
- Association Loi 1901
- Service d'une Région
- ***Plateforme partenariale : le cas Île-de-France***

L'ARB île-de-France

ARB - État d'engagement des partenariats régionaux biodiversité avec l'AFB en janvier 2019



L'ARB île-de-France





L'ARB îdf – les missions

4 axes :

- **Développement des connaissances** au service des enjeux de la Biodiversité en Île-de-France
- **Appui et soutien pour les politiques franciliennes** en faveur de la Biodiversité
- **Ingénierie, formation et expertise** auprès des acteurs franciliens
- **Sensibilisation** sur les enjeux de la Biodiversité auprès des franciliens et **contribution à l'action internationale**



L'ARB îdf – le directoire

Une instance partenariale composé de 19 membres

- La Région Île-de-France
- L'Agence française pour la Biodiversité
- Le CESER d'Île-de-France
- La Préfecture d'Île-de-France
- La DRIEE d'Île-de-France
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie
- L'IAU
- **Un représentant par collège du comité des partenaires :**
 - Les départements
 - Les communes et établissements publics de coopération intercommunale
 - Les associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement
 - Les gestionnaires des aires protégées
 - Les organismes d'études et de recherche
 - Les organismes professionnels et entreprises publiques et privées

Au 01/01/2019, le comité des partenaires est composé de 112 membres



L'ARB Idf – L'organisation

✧ L' Agence régionale de la biodiversité d'île de France :

- Convention constitutive entre : La Région, L'AFB, l'Etat, l'AE SN et l'IAU
- **Un département dédié à la Biodiversité** au sein de l'IAU , intégré au **pôle environnement** de l'IAU avec l'ARENE, l'ORDIF et le département environnement urbain et rural
- **Une équipe de 14,6 ETP à ce jour**
- **Un Président (conseiller régional) et un Vice Président (le directeur général de l'AFB)**